

OBSERVATION PARTENARIALE DE LA CONJONCTURE

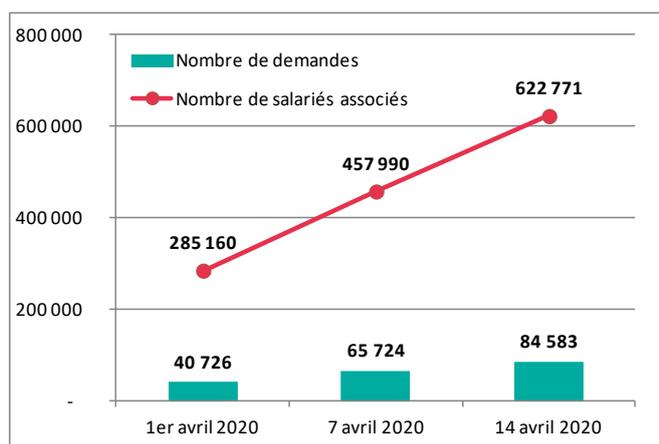
L'essentiel de l'emploi et de l'économie en Provence - Alpes - Côte d'Azur

Communiqué flash n° 39
Point au
20 avril 2020

Des experts du réseau d'OPC se mobilisent pour suivre la conjoncture régionale dans ce contexte de crise sanitaire et économique. Ce document rassemble une sélection d'indicateurs disponibles sur l'emploi, le marché du travail et la situation économique des entreprises en région. Ce document n'a pas vocation à être exhaustif et est volontairement factuel. Sa forme et son contenu pourront évoluer.

84 600 DEMANDES D'ACTIVITÉ PARTIELLE, PRÈS DE 622 800 SALARIÉS ASSOCIÉS AU 14 AVRIL 2020

SUIVI DU NOMBRE DE DEMANDES D'ACTIVITÉ PARTIELLE ET DU NOMBRE DE SALARIÉS CONCERNÉS EN RÉGION



Source : ASP-DGEFP-Dares – Extraction du SI APART en avril 2020.

Au 14 avril 2020, **84 600 demandes d'autorisation préalables (DAP) d'activité partielle** ont été déposées en région Provence - Alpes - Côte d'Azur, soit 9,4 % des demandes effectuées.

Plusieurs DAP peuvent être déposées par un même établissement.

En région, ces demandes concernent **622 800 salariés** (soit 7,2 % des salariés en France).

PRÉCAUTIONS

De manière inédite, la Dares publie des indicateurs issus de l'exploitation de données journalières ou hebdomadaires. Ils sont donc nécessairement plus fragiles que ceux rationnellement diffusés sur cette thématique. L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont susceptibles d'être révisées.

Les indicateurs présentés concernent les **demandes d'autorisation préalables (DAP)** déposées par les établissements souhaitant recourir à l'activité partielle en raison de la crise sanitaire. Ce motif a été intégré dans le système d'information le 26 février 2020, les données publiées sont un cumul à partir de cette date.

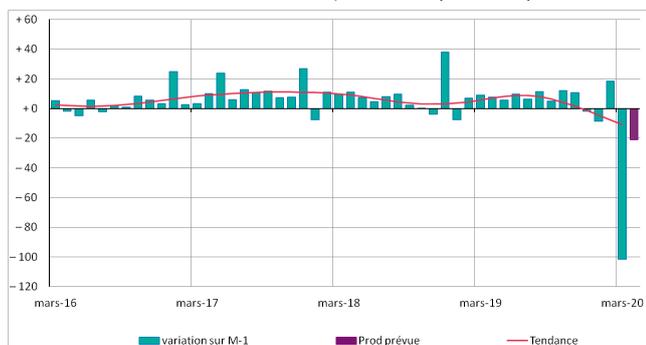
Pour en savoir plus : dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/tableaux-de-bord/marche-du-travail-pendant-le-covid-19/

→ Les experts d'OPC ont ainsi choisi de rester sur une information globale afin de ne communiquer des informations sur les territoires et les secteurs d'activités uniquement lorsque les données seront stabilisées.

L'ÉCONOMIE RÉGIONALE RÉDUITE DE 50 % EN MARS 2020

Face à une pandémie mondiale, l'économie régionale dans son ensemble (industrie, services marchands, construction) subit un brusque et violent recul de son activité. Au niveau national, l'activité baisse fortement, près de 35 %. En Provence - Alpes - Côte d'Azur, c'est une chute brutale de près de 50 % de l'activité. Cette tendance s'explique par un tissu régional important de TPE-PME, tourné majoritairement vers les services (hébergement, transport, intérim, ingénierie, publicité, communication, location, etc.) mais aussi vers la construction, qui connaît un arrêt quasi-total de toute l'activité.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION (Production passée et prévue, en solde d'opinion CVS)

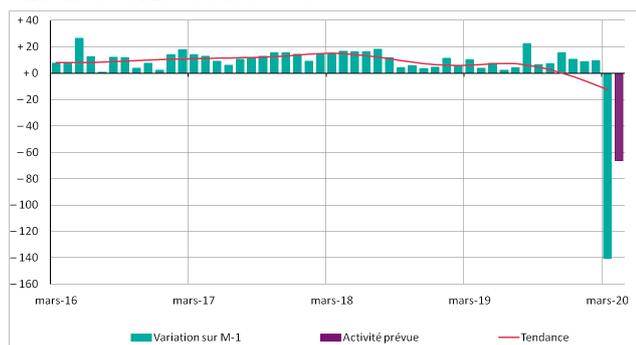


Source : Banque de France.

Dans l'**industrie**, l'activité économique a freiné brutalement de 30 à 40 % avec l'arrêt immédiat de chaînes de production. Une reprise très progressive a été observée par les entreprises en tenant compte de mesures sanitaires et protectrices mises en place pour les salariés.

Le taux d'utilisation des capacités de production atteint à peine 60 % soit une chute brutale de 18 points en 1 mois.

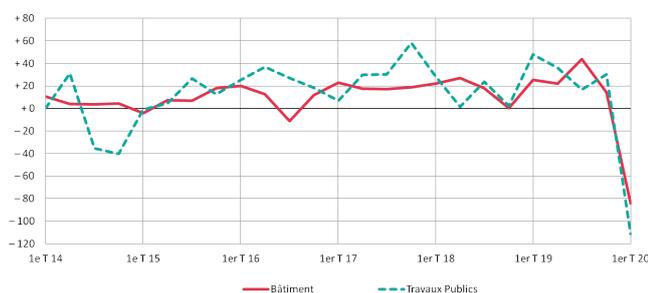
ÉVOLUTION DES TRANSACTIONS



Source : Banque de France.

Dans les **services marchands**, un recul brutal de l'activité d'au moins 50 % est observé, quels que soient les secteurs (transport, hébergement, intérim, nettoyage industriel, ingénierie, maintenance industrielle, etc.).

ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DANS LA CONSTRUCTION (Soldes des opinions CVS)



Source : Banque de France.

Dans la **construction**, près de 80 à 90 % des entreprises sont à l'arrêt complet.

L'activité a été réduite de 70 % à 90 % en fin de mois.

Afin de préserver la reprise du tissu économique, de nombreux chefs d'entreprises ont privilégié le chômage partiel, notamment des TPE et PME, essentiellement dans les services marchands et la construction. À court terme et notamment pour le mois d'avril, aucune amélioration n'est anticipée dans cette période de confinement qui ne permet pas à l'ensemble des chefs d'entreprises de se projeter.

Pour en savoir plus : www.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/tr_paca_mars-2020.pdf

PLUS DE 153 000 ENTREPRISES BÉNÉFICIENT D'UN REPORT DE COTISATIONS AU 14 AVRIL 2020

Au 14 avril 2020, plus de 153 000 entreprises en Provence - Alpes - Côte d'Azur bénéficient d'un report de cotisations sociales. Parmi elles, un peu plus de la moitié (78 700) sont des entreprises individuelles dont le report est automatique. Toutes les autres ont dû formuler cette demande de report auprès de l'Urssaf. C'est notamment dans les Bouches-du-Rhône que les demandes ont été les plus nombreuses et relèvent le moins fréquemment d'entreprises individuelles.

Les entreprises du secteur public ne sont pas autorisées à reporter leur paiement.

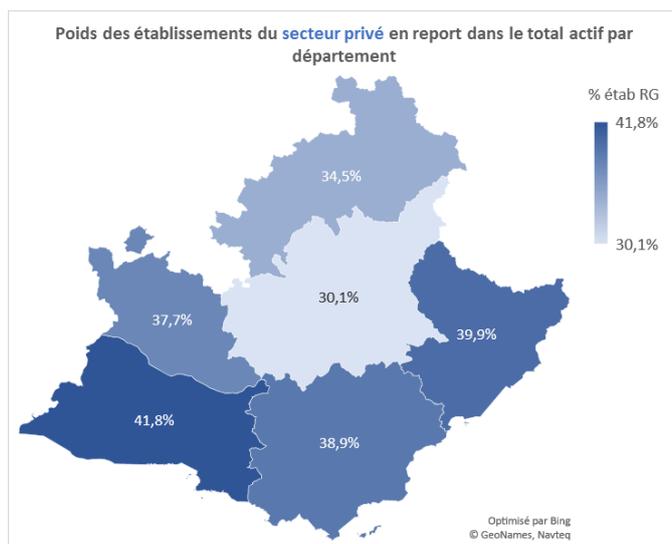
NOMBRE DE REPORT DE CHARGES SOCIALES PAR DÉPARTEMENT ET TYPE D'ENTREPRISES

	Employeurs du secteur privé	Entreprises individuelles (EI) ¹	Total des entreprises bénéficiant d'un report	Part des EI parmi les bénéficiaires d'un report
Alpes-de-Haute-Provence	1 944	3 049	4 993	61 %
Hautes-Alpes	2 200	3 862	6 062	64 %
Alpes-Maritimes	18 420	20 610	39 030	53 %
Bouches-du-Rhône	29 556	25 637	55 193	46 %
Var	14 714	16 673	31 387	53 %
Vaucluse	7 699	8 816	16 515	53 %
Région	74 533	78 747	153 280	51 %

¹ Le report est automatique pour les entreprises individuelles (artisans, commerçants et professions libérales).

Source : Urssaf Provence - Alpes - Côte d'Azur – Extraction au 14 avril 2020.

PART DES EMPLOYEURS DU SECTEUR PRIVÉ AYANT DEMANDÉ UN REPORT DE COTISATIONS SOCIALES PAR DÉPARTEMENT



Les employeurs du secteur privé peuvent reporter, s'ils le souhaitent, tout ou partie du paiement de leurs cotisations. C'est la démarche qu'ont réalisée 39,7 % des employeurs de la région.

Cette proportion est la plus importante dans les Bouches-du-Rhône (41,8 %) et bien plus faible en zone alpine (inférieur à 35 %).

RG : régime général, c'est à dire les établissements du secteur privé (hors agriculture et particulier employeur).

Source : Urssaf Provence - Alpes - Côte d'Azur – Extraction

au 14 avril 2020.

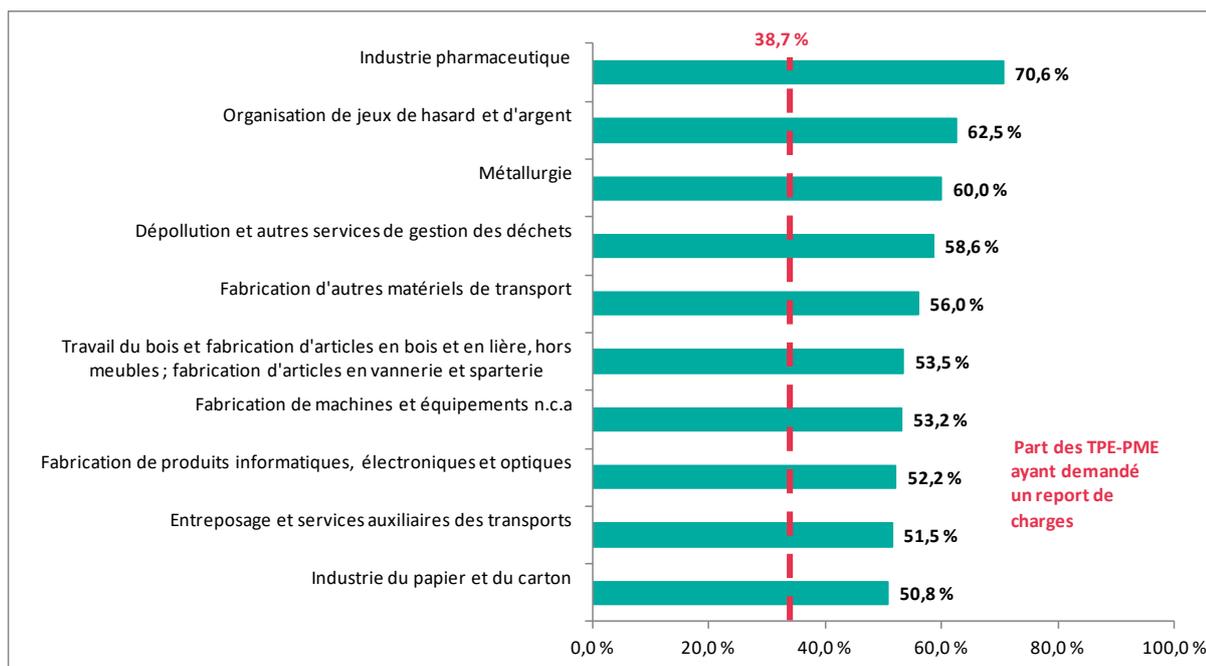
TOP 10 DES SECTEURS AYANT EU LE PLUS RECOURS AU REPORT DE COTISATIONS SOCIALES SELON LA TAILLE DES ENTREPRISES

Parmi les TPE-PME de la région, les entreprises ayant demandé le plus fréquemment un report de charges sociales relèvent des secteurs de l'Industrie pharmaceutique (70,6 %) et de l'Organisation des jeux des hasards et d'argent (62,5 %).

Parmi les très grandes entreprises (TGE, plus de 2 000 salariés) et les grandes entreprises (GE, plus de 250 salariés), ce sont les secteurs Transports aériens (100 %) et du Commerce de réparation automobiles et des motocycles (89 %) qui ont formulé le plus souvent ces demandes de report.

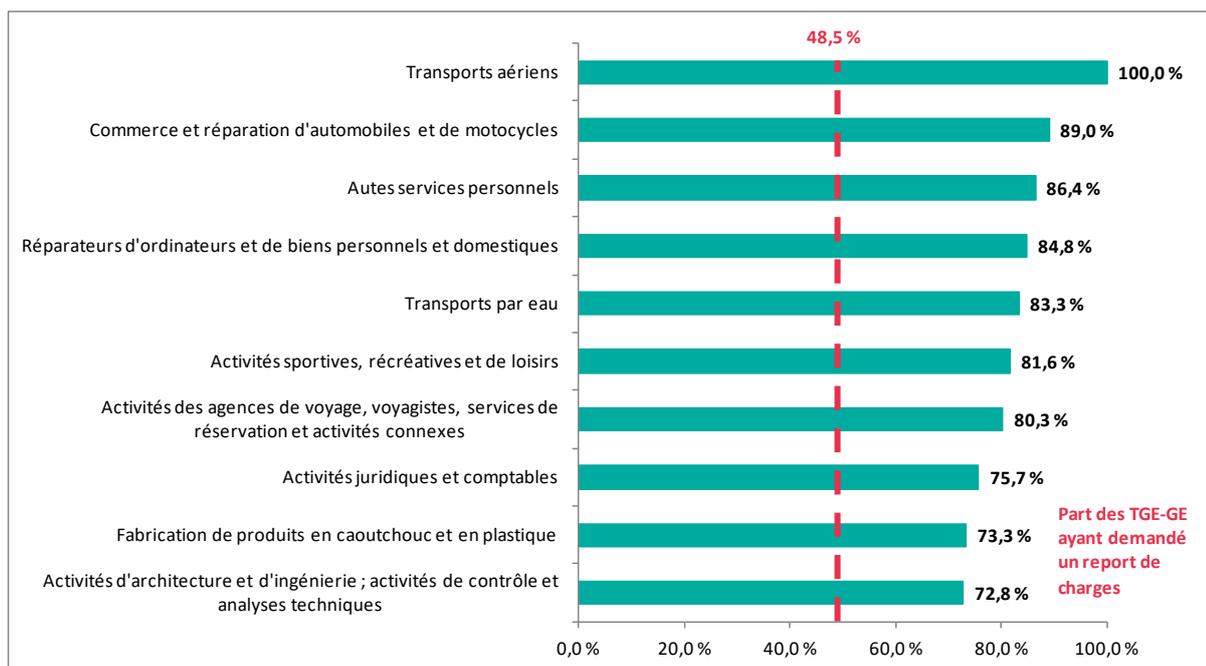
Les TPE-PME de la région ont moins souvent sollicités le report de cotisations sociales que les TGE-GE, respectivement elles sont 38,7 % et 48,5 % à avoir effectué cette démarche.

PART DES TPE-PME DU SECTEUR PRIVÉ AYANT DEMANDÉ UN REPORT DE COTISATIONS SOCIALES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



Source : Urssaf Provence - Alpes - Côte d'Azur – Extraction au 14 avril 2020.

PART DES TGE-GE DU SECTEUR PRIVÉ AYANT DEMANDÉ UN REPORT DE COTISATIONS SOCIALES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

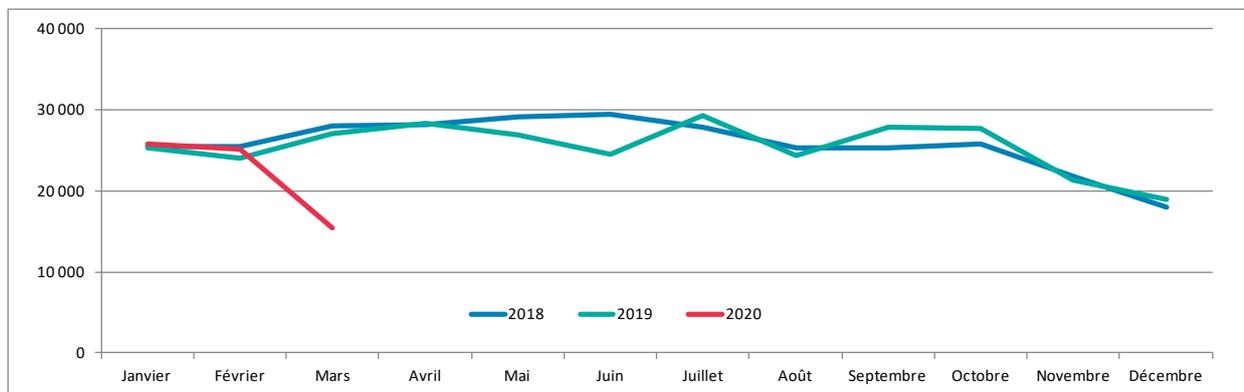


Source : Urssaf Provence - Alpes - Côte d'Azur – Extraction au 14 avril 2020.

EN MARS 2020, LE NOMBRE D'OFFRES D'EMPLOI DIMINUE DE – 43 % EN RÉGION

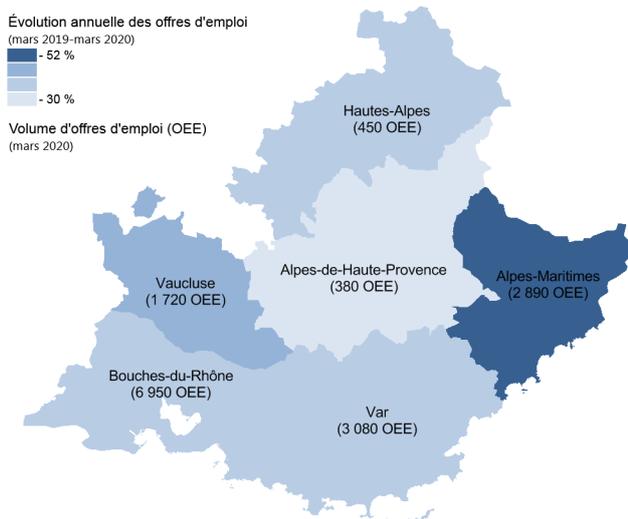
Le nombre d'offres d'emploi enregistrées à Pôle emploi (OEE - hors offres partenaires) au mois de mars 2020 marque un net décrochage par rapport aux années antérieures. Avec 15 500 offres déposées, la baisse atteint – 43 % en région, pour – 45 % en France métropolitaine.

ÉVOLUTION MENSUELLE DES OFFRES D'EMPLOIS ENREGISTRÉES À PÔLE EMPLOI EN PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR



Source : Pôle emploi, STMT Offres.

RÉPARTITION DÉPARTEMENTALE DES OFFRES D'EMPLOIS ET ÉVOLUTION ANNUELLE



Tous les départements de la région sont concernés par la baisse des offres enregistrées à Pôle emploi. Les Alpes-Maritimes est le département le plus affecté, il enregistre une diminution de – 52 % des offres par rapport au mois de mars 2019.

Source : Pôle emploi, STMT Offres.

Dès mars 2020, les entreprises de tous les secteurs d'activités ont réduit significativement leur dépôt d'offres d'emploi à Pôle emploi par rapport au mois de mars 2019.

Dans les secteurs *Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution ; Autres activités de services ; Activités immobilières*, le nombre d'offres a été divisé par deux. La baisse atteint même – 60 % dans les secteurs de *l'Activités financières et d'assurance* et de *l'Hébergement et restauration*.

La lecture des offres par domaine professionnel confirme que ce sont les métiers relevant de l'« Hôtellerie-restauration, tourisme, loisirs » qui sont les plus impactés (– 59 % par rapport à mars 2019). Ce domaine professionnel représente encore 13 % des offres déposées en mars 2020.

RÉPARTITION DES OFFRES D'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (NA17*) ET ÉVOLUTION ANNUELLE

	Évolution mars 2020-mars 2019	Poids dans les OEE de mars 2020
Hébergement et restauration	- 62 %	9 %
Activités financières et d'assurance	- 59 %	1 %
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	- 55 %	1 %
Autres activités de services	- 52 %	5 %
Activités immobilières	- 50 %	1 %
Construction	- 48 %	3 %
Fabrication de matériels de transport	- 42 %	0 %
Transports et entreposage	- 40 %	3 %
Commerce - réparation d'automobiles et de motocycles	- 40 %	14 %
Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	- 39 %	18 %
Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien	- 37 %	38 %
Fabrication d'autres produits industriels	- 36 %	2 %
Agriculture, sylviculture et pêche	- 36 %	2 %
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines	- 31 %	0 %
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	- 29 %	2 %
Information et communication	- 29 %	2 %
Tous les secteurs	- 43 %	100 %

Source : Pôle emploi, STMT Offres.

*Sauf le secteur « Cokéfaction et raffinage ».

Lors de la prochaine publication, des informations complémentaires pourront être apportées sur le mois de mars 2020, notamment :

- les déclarations préalables à l'embauche ;
- la demande d'emploi.



Retrouvez toute la richesse du réseau en ligne :

www.observation-partenaire-conjoncture.org